



Rennes

service
accompagnement
à la vie sociale
SAVS

- 46 places
- un accompagnement individualisé
- une équipe de 4 travailleurs sociaux

contact Rennes

**Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale**
Immeuble Khéops 2
4, allée René Hirel
35000 RENNES

Tél. : 02 99 54 48 00
Fax : 02 99 33 99 61
E-mail : contact@alaph.org



146 C, route de Lorient
35000 Rennes

Tél. : 02 99 54 48 00
Fax : 02 99 33 99 61
contact@alaph.org

www.alaph.org

Financement : Conseil Général

Population accueillie

Le service s'adresse à toutes personnes reconnues handicapées et souffrant d'un handicap psychique et/ou intellectuel. Ces personnes sont hébergées hors institution sur Rennes et sa périphérie. Elles doivent être désireuses de bénéficier d'un accompagnement et stabilisées dans leur comportement et leur pathologie.

Conditions et procédures

Procédures d'admission :

Après un contact téléphonique, une rencontre est réalisée avec l'intéressée, les partenaires et l'équipe du S.A.V.S. pour une évaluation du projet sous forme de pré-admission.

Pré-admission :

Présentation du service. Echanges sur le projet et la situation de la personne. Il est demandé, avant tout engagement dans le service, qu'un temps de réflexion soit pris par le futur bénéficiaire.

Admission :

Validation de la demande en présence de la Direction et du Référent éducatif. Réalisation d'un contrat du suivi d'accompagnement et des modalités de sa mise en œuvre.

Bilan :

Des bilans intermédiaires réguliers permettent de réajuster les objectifs prédéfinis lors de l'admission (point sur la personne, difficultés rencontrées, reconduction ou arrêt du suivi).

Engagement

Toute personne désireuse de bénéficier d'un suivi dans ce service doit se montrer désireuses et actrice de son projet.

Un contrat signé par le futur bénéficiaire, les partenaires, le représentant légal ou sa famille, le Référent (accompagnateur) et le Directeur, formalisera cet engagement.

La durée et la nature du contrat sont définies avec et par le bénéficiaire.

Participation financière

Une participation financière mensuelle est demandée en fonction des revenus de la personne.

Moyens mis à disposition

- Une équipe pluridisciplinaire de 4 travailleurs sociaux.
- Un accompagnement individualisé au domicile de la personne sera réalisé hebdomadairement.
- Fréquence de rencontres : celle-ci est fonction des besoins de la personne et des capacités du service.
- Des rencontres de concertation et de coordination avec la personne concernée, l'équipe du S.A.V.S. et les partenaires sont réalisées régulièrement.
- Le S.A.V.S. propose avant tout un travail de partenariat avec :
 - les familles
 - les services de Tutelle
 - les services sociaux et médico-sociaux
 - les services de santé,...